

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 9 OCTOBRE 2023**

Convocations envoyées le 2 octobre 2023

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 9 H 00.....	12
Nombre de membres votants à 9 H 00.....	15

Le neuf octobre deux mille vingt-trois à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Régine HINET, Colette PRANAL, Françoise LESAGE, Annie TOULET et Aliette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales,

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX,
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Madame Marianne MOUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Marie-Laure RENARD, pouvoir à Madame Régine HINET,
- . Monsieur Gérard CHABERT, pouvoir à Madame Annie TOULET.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

- . Madame Karine BENOIST,
- . Madame Anne BAUDRY.

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Direction de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Madame Sylvie CORREAS, Secrétaire au Centre Communal d'Action Sociale.



OBJET : RESSOURCES HUMAINES

**TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL PERMANENT ET NON PERMANENT
MISE A JOUR AU 19 OCTOBRE 2023**



Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX
02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com
www.saint-cyr-sur-loire.com

Madame JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

I – PERSONNEL PERMANENT

Création d'emploi

Il convient de créer un emploi d'Adjoint Administratif (35/35^{ème}).

II – PERSONNEL NON PERMANENT

Création d'emploi

- Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs (35/35^{ème})
* du 19.10.2023 au 31.10.2023 inclus..... 1 emploi

Cet agent percevra une rémunération mensuelle maximale calculée par rapport à l'indice brut terminal du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs (du 1^{er} échelon de l'Echelle C1 : indice majoré : 361 soit 1 777.09 € bruts au 10^{ème} échelon de l'Echelle C3 : indice majoré : 473 soit 2 328,44 € bruts)

Il est ainsi proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de bien vouloir :

- 1) Procéder à la modification du tableau indicatif du personnel permanent et non permanent avec effet au 19 octobre 2023,
- 2) Préciser que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2023 - différents chapitres – articles et rubriques.

Le rapport entendu,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

~~~~~



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président,

Philippe Briand

Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

ACTE ADMINISTRATIF

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

17 OCT. 2023

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

17 OCT. 2023

EXECUTOIRE LE

17 OCT. 2023



Le Président soussigné certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,

Philippe Briand

Philippe BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 9 OCTOBRE 2023**

Convocations envoyées le 2 octobre 2023

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 9 H 00.....	12
Nombre de membres votants à 9 H 00.....	15

Le neuf octobre deux mille vingt-trois à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Régine HINET, Colette PRANAL, Françoise LESAGE, Annie TOULET et Alette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales,

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX,
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Madame Marianne MOUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Marie-Laure RENARD, pouvoir à Madame Régine HINET,
- . Monsieur Gérard CHABERT, pouvoir à Madame Annie TOULET.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

- . Madame Karine BENOIST,
- . Madame Anne BAUDRY.

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Direction de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Madame Sylvie CORREAS, Secrétaire au Centre Communal d'Action Sociale.

~~~~~

**OBJET : GOUTER DE NOËL DES SENIORS  
CHOIX DE L'ANIMATION**

~~~~~

Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

www.saint-cyr-sur-loire.com

Madame JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale organise un goûter pour les Personnes Agées de la ville de 70 ans et plus.

Cette année, le goûter aura lieu le 2 décembre à partir de 14h00 à L'Escale, allée Coulon à Saint Cyr sur Loire.

Il sera animé par l'Ecole Municipale de Musique et par la chorale « Croque notes », domiciliée 10 rue Pasteur à Saint Cyr sur Loire.

Cette chorale interviendra avec son groupe de choristes sous la direction de son chef de chœur pendant 30 à 45 minutes. Un projet de convention a été établi et joint au présent rapport. Une participation aux frais de la chorale de 200,00 € sera versée sous forme d'un acompte par virement administratif.

Une autre partie de la manifestation sera animée par l'Ecole Municipale de Musique.

Les 2 temps seront entrecoupés d'un goûter dont la prestation sera réalisée par un traiteur. Une lettre de consultation n° LC.2023-02 a été adressée à 3 traiteurs différents le 2 octobre 2023.

La déclaration SACEM sera faite par le CCAS.

Des techniciens seront recrutés par le CCAS par le biais du GUSO pour assurer la technique.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de bien vouloir :

- 1) Autoriser la réalisation du goûter de Noël à l'attention des seniors le 2 décembre prochain,
- 2) Examiner le projet de convention entre le CCAS et la chorale CROQUE NOTES,
- 3) Autoriser Monsieur le Maire, Président du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, ou Madame la Vice Présidente, à signer ladite convention,
- 4) Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale – chapitre 011- article 6232 – rubrique 0201-0200.

Le rapport entendu,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport ci-dessus.





POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président,

M. Briand

Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

ACTE ADMINISTRATIF

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

26 OCT. 2023

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

26 OCT. 2023

EXECUTOIRE LE

26 OCT. 2023



Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,

M. Briand

Philippe BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 9 OCTOBRE 2023**

Convocations envoyées le 2 octobre 2023

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 9 H 00.....	12
Nombre de membres votants à 9 H 00.....	15

Le neuf octobre deux mille vingt-trois à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Régine HINET, Colette PRANAL, Françoise LESAGE, Annie TOULET et Alette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales,

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX,
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Madame Marianne MOUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Marie-Laure RENARD, pouvoir à Madame Régine HINET,
- . Monsieur Gérard CHABERT, pouvoir à Madame Annie TOULET.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

- . Madame Karine BENOIST,
- . Madame Anne BAUDRY.

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Direction de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Madame Sylvie CORREAS, Secrétaire au Centre Communal d'Action Sociale.



**OBJET : PROJET D'ATELIERS « EQUILIBRE EN BLEU » SUR LE SITE DU CENTRE DE VIE SOCIALE ANDRE
MALRAUX A SAINT CYR SUR LOIRE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SIEL BLEU.**



Hôtel de ville

Parc de la Perraudière - BP 50139 - 37541 SAINT-CYR-SUR-LOIRE CEDEX

02 47 42 80 00 / info@saint-cyr-sur-loire.com

www.saint-cyr-sur-loire.com

Madame JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

SIEL BLEU (Sport, Initiative et Loisir Bleu) est une association à but non lucratif créée en 1997 par des jeunes gens soucieux du bien-être de nos aînés. Cette association a développé un concept en direction des retraités actifs et des établissements d'accueil pour personnes âgées.

Sa démarche vise l'intégration de l'animation physique auprès des personnes âgées afin de leur permettre de redécouvrir l'usage de leur corps et de repousser les effets de la dépendance et les handicaps liés au vieillissement. L'approche est ludique et non pas thérapeutique.

Cette action a pour objet le maintien et l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées, de prendre conscience qu'une activité physique régulière permet de maintenir son capital santé, le travail de l'équilibre et la prévention des chutes.

Depuis 2015, des séances hebdomadaires sont proposées régulièrement au Centre de Vie Sociale.

Devant le succès remporté par cette action, et la forte demande des participants pour pouvoir continuer cette activité, le CCAS a envisagé de poursuivre cette action en 2023-2024 avec l'organisation d'un atelier comprenant 30 séances.

LES OBJECTIFS :

- Stimuler les facteurs moteurs de l'équilibre,
- Optimiser la marche,
- Activer les chaînes musculaires permettant de se relever du sol,
- Activer les réflexes de protection en cas de chute,
- Reprise de la confiance en soi,
- Créer du lien social et permettre à des personnes de pratiquer une activité en se sentant en sécurité.

LES INTERVENANTS ET LE PROGRAMME:

Tous les intervenants sont diplômés et ont suivi une formation interne auprès de l'association S.I.E.L BLEU. L'atelier serait composé de **30 séances pratiques**.

L'ORGANISATION :

L'atelier aurait lieu au Centre de Vie Sociale, 1 place A Malraux à Saint Cyr sur Loire.

Il se déroulerait **le vendredi de chaque semaine de 14h30 à 15h30** selon le planning établi.

Il accueillerait une quinzaine de personnes de 60 ans et plus après inscription au Centre de Vie Sociale.

Le premier atelier débuterait le vendredi 20 octobre 2023.

Un protocole sanitaire serait appliqué en fonction des règles en usage s'il y a lieu.

COÛT :

Coût facturé par SIEL BLEU au CCAS :

Le coût pour chaque séance serait de 59.00 € soit un coût total de 1 770.00 € pour l'ensemble des séances de l'atelier.

Coût facturé aux usagers :

Lors des derniers ateliers réalisés en 2022-2023, le coût facturé aux usagers était de 75.00 € pour la participation à 30 séances (soit un coût de 2.50 € par séance à la charge des participants).

Il est proposé de demander une participation de 80.00 € aux usagers pour la participation aux 30 séances de l'année 2023-2024 (soit un coût de 2.66 € par séance à la charge des participants).

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de bien vouloir :

- 1) ACCEPTER les termes de la nouvelle convention avec l'association SIEL BLEU pour la réalisation des ateliers « équilibre en bleu » sur le site du Centre de Vie Sociale A Malraux,
- 2) AUTORISER Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à signer ladite convention,
- 3) AUTORISER Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à percevoir la somme de 80.00 € par participant pour les 30 séances de l'année 2023-2024,
- 4) PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale et seront inscrits en tant que besoin au budget primitif 2024 - chapitre 011 - article 6288 - rubrique 6111-611.

Le rapport entendu,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

~~~~~

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**

**Le Président,**



*Philippe Briand*

**Philippe BRIAND**

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

**ACTE ADMINISTRATIF**

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

13 OCT. 2023

REÇU PAR LE CONTROLE DE LEGALITE LE

13 OCT. 2023

EXECUTOIRE LE

13 OCT. 2023



Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,

*Philippe Briand*

Philippe BRIAND